

Charte d'utilisation de l'espace Jeux Vidéo Médiathèque Jacques Ellul

Lors de leur première utilisation de l'Espace Jeux Vidéo, les usagers doivent signer un exemplaire de la Charte d'utilisation, s'engageant ainsi à en respecter les termes.

- 1) L'accès au service Jeux Vidéo est **réservé aux usagers inscrits** à la Médiathèque et dont la **carte d'adhérent est en cours de validité**.
 - 2) L'accès à la salle Jeux Vidéo nécessite **une réservation préalable obligatoire**, par téléphone au **05 57 93 67 07** ou sur place à l'accueil de l'espace Infomedia, et pour un créneau horaire donné (**créneau de 50 minutes**).
La réservation sera **annulée pour tout retard de plus de 10 minutes** sur l'horaire prévu.
Les enfants de **moins de 8 ans devront être impérativement accompagnés d'un adulte**.
 - 3) Le service Jeux Vidéo est proposé le mercredi (10h -12h et 14h-18h) et le samedi (14h à 18h).
En période estivale (Juillet-Août) le mercredi (10h -12h et 14h-18h) et le samedi (10h à 13h).
 - 4) Pour accéder à la salle Jeux Vidéo, **les usagers devront déposer leur carte d'adhérent à l'accueil de l'Espace Infomédia** et choisir l'un des jeux proposés sur le catalogue. **Il ne peut être choisi qu'une seule console et qu'un seul jeu par créneau horaire, sans possibilité de changer de jeu en cours de consultation.**
 - 5) Le choix du jeu sera soumis aux limitations d'âge légal mentionnées par PEGI (classement des jeux par limites d'âge). Les usagers pourront être autorisés à sauvegarder leur progression sur une carte mémoire personnelle ou sur la console, néanmoins, **la médiathèque ne peut être tenue responsable en cas d'effacement de ces données**.
 - 6) Les séances sont encadrées par un agent, qui est le seul habilité à installer les jeux, à confier les manettes et à effectuer les manipulations sur les consoles ou écrans en cas de problèmes techniques.
L'agent pourra mettre fin à la séance en cas de mauvais comportement ou de non-respect des règles de fonctionnement du service Jeux Vidéo.
 - 7) La salle Jeux Vidéo accueille au maximum 6 joueurs à la fois (et aucun accompagnateur, excepté pour les enfants de moins de 10 ans venus avec un adulte).
 - 8) La détérioration ou l'échange du matériel mis à disposition engage la responsabilité des usagers qui devront rembourser le matériel au prix de sa valeur marchande.
- **Pour rappel, il est interdit de manger, boire et de faire trop de bruit dans la salle.**

De manière générale et conformément au règlement intérieur de la médiathèque, le non-respect de la présente charte ou du règlement intérieur peut, sous la responsabilité du Directeur ou de son représentant, conduire à une exclusion temporaire ou définitive du service.

USAGERS MINEURS :

Nom : Prénom : Numéro de carte médiathèque de Pessac (obligatoire) :

Né(e) le :/...../.....

Nom : Prénom : Numéro de carte médiathèque de Pessac (obligatoire) :

Né(e) le :/...../.....

Nom : Prénom : Numéro de carte médiathèque de Pessac (obligatoire) :

Né(e) le :/...../.....

En signant ce présent document, vous déclarez avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Médiathèque Jacques Ellul et de la Charte d'utilisation du service Jeux Vidéo et vous vous engagez à les respecter.

REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom :

Signature :

Prénom :

À Pessac, le/...../.....